

La Communauté d'Agglomération de l'Albigeois accompagne l'accession à la propriété des ménages sur son territoire par la mise en place d'une aide financière, le Prêt 1^{ère} Clef en Albigeois.

Il s'agit d'un prêt sans intérêt sur 20 ans, pour les ménages primo-accédants bénéficiant du Prêt à Taux Zéro (PTZ) de l'État, en zone B2 ou C.

CONDITIONS POUR EN BÉNÉFICIER

- ⇒ Acquérir sa résidence principale dans l'une des 16 communes de l'agglomération albigeoise relevant :
 - **de la zone B2** : Albi, Arthès, Cambon, Castelnau-de-Levis, Cunac, Le Séquestre, Lescure d'Albigeois, Marssac-sur-Tarn, Puygouzon, Saint-Juéry, Terssac.
 - **de la zone C** : Carlus, Dénat, Fréjairolles, Rouffiac, Saliès.
- ⇒ Être primo-accédant, c'est-à-dire ne pas avoir été propriétaire de sa résidence principale au cours des 2 années précédant l'émission de l'offre de prêt,
- ⇒ Bénéficiaire du PTZ dans le plan de financement,
- ⇒ Avoir des revenus (revenu fiscal de référence 2019) ne dépassant pas ceux définis pour le PTZ.

Les plafonds de ressources à respecter, en 2020, sont les suivants :

NBRE DE PERSONNES DESTINÉES À OCCUPER LE LOGEMENT	ZONE B2	ZONE C
1	27 000 €	24 000 €
2	37 800 €	33 600 €
3	45 900 €	40 800 €
4	54 000 €	48 000 €
5	62 100 €	55 200 €
6	70 200 €	62 400 €
7	78 300 €	69 600 €
8 et plus	86 400 €	76 800 €

OPÉRATIONS CONCERNÉES

- ⇒ Acquisition ou construction d'un logement neuf ;
- ⇒ Acquisition d'un logement ancien, avec travaux, respectant les conditions d'éligibilité du PTZ : les travaux doivent représenter 25 % du coût total de l'opération ;
- ⇒ Logement financé en Prêt Social Location Accession (PSLA) ;
- ⇒ Acquisition d'un logement HLM (logement social).

MONTANT DU PRÊT

Le montant du Prêt 1^{ère} Clef en Albigeois varie en fonction de la taille du ménage.

NBRE DE PERSONNES DESTINÉES À OCCUPER LE LOGEMENT	LOGEMENT NEUF OU HLM SANS TRAVAUX OU FINANCÉ PAR UN PSLA	LOGEMENT ANCIEN AVEC TRAVAUX, OU HLM OU FINANCÉ PAR UN PSLA AVEC TRAVAUX (AU SENS DU PTZ)
1 personne	10 000 €	30 000 €
2 personnes	20 000 €	40 000 €
3 personnes	30 000 €	50 000 €
4 personnes ou +	40 000 €	60 000 €

La Communauté d'agglomération de l'Albigeois a signé un partenariat avec plusieurs banques pour cette opération : <https://www.grand-albigeois.fr/1438-pret-1ere-clef-en-albigeois.htm>

Ce prêt, complémentaire au PTZ accession, peut se cumuler avec un ECO PTZ, des Certificats d'économie d'énergie, « Ma prime rénov' », des aides d'Action Logement.

COMMENT DÉPOSER UN DOSSIER

- ⇒ S'adresser à l'un des établissements bancaires partenaires, qui examine le projet et aide au montage du plan de financement. Le conseiller s'assure de l'éligibilité au Prêt 1^{ère} Clef en Albigeois, et délivre un formulaire signé.
- ⇒ Ce formulaire, rempli et signé, est adressé à la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois pour accord, qui doit valider la demande de prêt, vérifier les critères d'éligibilité. Le formulaire est renvoyé à l'établissement bancaire.
- ⇒ Si le dossier est conforme et certifié, la banque instruit la demande de financement et édite l'offre de prêt.

Cette aide est distribuée dans la limite d'une enveloppe budgétaire.

Coordonnées :

Communauté d'Agglomération de l'Albigeois
Parc François Mitterrand - 81160 SAINT-JUERY
☎ 05 63 76 06 06
du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30
Courriel : premiereclef@grand-albigeois.fr
www.grand-albigeois.fr